

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absent représenté :	<b>1</b>
Présents	<b>30</b>	Absent non représenté :	<b>0</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

L'an deux mil quatorze, le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 avril 2014, après convocation légale reçue le 2 avril 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etait Absente représentée :**

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Pierre GABERT),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président - Premier tour du scrutin**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-5, L2122-7 L2122-8, a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président.

Chaque conseiller de la Communauté de Communes à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : <b>31</b>	Blancs ou nuls : <b>2</b>	Exprimés : <b>29</b>	Majorité absolue : <b>16</b>
<b>Françoise LAFAURE</b>		Nombre de voix obtenues : <b>29</b>	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	

**Mme Françoise LAFAURE** ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 7<sup>ème</sup> Vice-présidente et a été immédiatement installée.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

**Deuxième tour du scrutin**

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Votants :	Blancs ou nuls :	Exprimés :	Majorité absolue :
		Nombre de voix obtenues :	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	

M. .... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

**Troisième tour du scrutin**

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Votants :	Blancs ou nuls :	Exprimés :	Majorité absolue :
		Nombre de voix obtenues :	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	
		Nombre de voix obtenues	

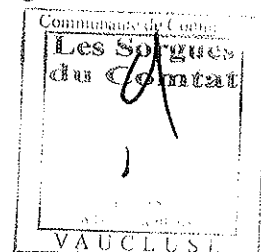
M. .... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le :  
 Affiché le :